

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 9 novembre 2016

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire de la Régie par intérim
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3986-2016.

Plan d'approvisionnement 2017-2026 d'Hydro-Québec Distribution.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin que la Régie de l'énergie procède au présent dossier par voie d'audience orale.

Monsieur le secrétaire par intérim,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) invitent respectueusement la Régie de l'énergie à procéder au présent dossier par voie d'audience orale, comme elle l'a toujours fait aux dossiers des Plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution.

Nous rappelons qu'Hydro-Québec Distribution a déjà demandé, dans le passé, que l'étude d'un Plan d'approvisionnement antérieur me soit examiné que par écrit, ce que la Régie avait refusé, comme le souligne à juste titre le ROÉÉ dans sa lettre C-ROÉÉ-0001 du 7 novembre 2016.

Bien que la Loi laisse à la Régie la discrétion de tenir ou non une audience orale en pareils dossiers, nous soumettons respectueusement que cette discrétion devrait être exercée en faveur de la tenue d'une telle audience orale car de tels dossiers, de par leur nature de planification, se situent « hiérarchiquement en amont » de nombreux autres dossiers de la Régie qui, eux, sont traités par voie d'audience orale (dont les causes tarifaires).

Le ROÉÉ énumère un certain nombre de sujets d'importants qui sont traités au présent dossier et qui méritent d'être abordés en audience orale, ce avec quoi nous sommes en accord (bien que nous soyons en désaccord avec certains aspects de l'approche du ROÉÉ dont celle

relative à la centrale TCÉ que le ROEÉ mentionne en page 6 de sa lettre; nous soumettons également que, dans le contexte des connaissances que l'on avait en 2000-2001, la prévision de la demande du plan d'approvisionnement d'alors était réaliste). Nous sommes également en accord avec la pertinence de traiter en audience orale des sujets énumérés dans la lettre C-ACEFO-0001 du 8 novembre 2016, bien que là encore nous ne partageons pas complètement l'approche de l'ACEFO sur certains de ces sujets et notons notamment que les déplorables volumes actuels inutilisés d'électricité patrimoniale (soulignés par l'ACEFO) proviennent du choix de ne pas suspendre davantage de contrats post-patrimoniaux, choix qui constitue peut-être la moins mauvaise des solutions dans le contexte.

Sans restreindre la liste des sujets importants ainsi énoncés par le ROEÉ et l'ACEFO, nous soumettons respectueusement qu'il est d'intérêt public que le présent dossier soit traité en audience orale notamment au motif des sujets importants suivants qui y seront abordés :

- ❑ Tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes, la justesse de la prévision de la demande 2017-2026 et des hypothèses et méthodes sur laquelle elle se fonde.
- ❑ Entre autres, tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes, la justesse et la suffisance des mesures de réduction de la demande en énergie et en puissance qui servent à l'établissement de cette prévision de la demande.
- ❑ Tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes, la justesse, le réalisme et la suffisance des autres nouvelles mesures de réduction de la demande en puissance qui sont envisagées.
- ❑ En réseau intégré, le plan et les stratégies de gestion des surplus contractuels en énergie.
- ❑ En réseau intégré, le plan et les stratégies d'obtention de puissance additionnelle.
- ❑ En réseaux autonomes, le plan et les stratégies de développement des sources de production, à la fois pour répondre aux besoins de maintien des actifs et pour répondre à la croissance et, dans de tels cadres, la manière dont Hydro-Québec Distribution devrait procéder à l'intégration de sources de production renouvelables, une question qu'elle reporte continuellement depuis plus de 20 ans.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à procéder au présent dossier par voie d'audience orale.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le site *Internet* de la Régie.